

# Au jardin familial : jardins ouvriers, jardins permanents

Autor(en): **A.J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **15 (1942)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-121812>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# au jardin familial

Voici quelques observations de l'un de nos collaborateurs expérimentés, chargé de donner des conseils et de surveiller les cultures de terrains loués par des usines et des administrations. Comme nos journaux quotidiens publient presque tous de judicieux conseils sur

les plantations maraîchères, nous avons pensé que le revers de la médaille intéresserait nos lecteurs.

Les déboires du voisin peuvent quelquefois être une utile leçon !  
La rédaction.

Il a déjà été tant écrit sur la manière de préparer la terre du jardin que nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour critiquer ce que nous avons vu.

A cette saison on peut planter ou semer presque tous les légumes. Les exceptions sont les haricots, les tomates et les cornichons et courges qu'il est inutile de mettre en terre trop tôt.

Voilà ce que nous avons vu sur un terrain, mis à la disposition de son personnel par une banque de la place : Une extraordinaire animation. Ce terrain de jeu n'a jamais connu une telle affluence. Chacun tient un râteau, une bêche ou un larron. Beaucoup arrosent déjà à l'arrosoir des plantons de choux ou salades. Le soleil donne soif, plus aux travailleurs qu'au planton, c'est probablement pourquoi ils sont si pressés d'arroser. Les dames et les enfants surveillent la terre nourricière en faisant des calculs de probabilité !!! Dans quinze jours on aura des radis ? dans un mois de la salade ! Les oignons sont levés, ça va vite les oignons !... faudra de l'huile et du beurre pour manger tout cela !...

« Il y a quelque chose qui pousse là dans ce carré, qu'est-ce que ça peut bien être, venez voir », me dit un comptable !... C'est de l'herbe, grattons un peu. Vous avez laissé des mottes. Le terrain a été labouré l'automne à la charrue puis hersé au printemps. Le gazon qui a été tourné n'est pas entièrement décomposé et vous l'avez laissé à quelque quinze centimètres de profondeur. Il aurait fallu gratter plus profond avant de semer, sortir ces touffes et les brûler. Aujourd'hui vous devez les arracher et vos semis sont en grande partie perdus. Il aurait mieux valu labourer à la bêche et tourner soigneusement cette herbe au fond du sillon. La charrue le fait, mais il suffit que le socle rencontre une pierre un petit peu grosse pour être soulevé et la profondeur n'y étant plus, vos semis ne pourront pas prospérer, l'herbe envahira toutes vos cultures. Un terrain doit être parfaitement propre avant d'être ensemencé. Le nettoyage ne se fait pas seulement en surface, mais jusqu'à 20 cm. de profondeur au moins.

Tous ces braves gens se sont donné beaucoup de peine et, pour n'être pas en retard sur le voisin qui a l'air de s'y connaître un peu, ont semé des quantités de graines. Comme ils ont reçu l'ordre d'économiser le papier, ils ont économisé la terre plus que la graine et serré les lignes.

Il y a des oignons plantés en ligne à 10 cm., des pois à 20 cm., des carottes plus près encore. On a semé les carottes à la volée et les radis en ligne. Ce qui lève est serré au point que l'on peut compter environ cent radis sur un décimètre carré de terre ; les pois sont

plantés l'un contre l'autre dans la ligne et les lignes si près l'une de l'autre qu'il sera impossible de les buter. Nous avons vu planter des pommes de terre avec un sarcloret à 5 cm. de profondeur directement sur la motte encore dure et entendu l'auteur nous répondre, lorsque nous lui en avons fait l'observation ; ça ne fait rien, ce sont des quenelles !...

Résumons : il faut toujours pouvoir passer un outil entre deux lignes de culture, sinon, en sarclant, vous toucherez et blesserez vos plants. Quel que soit le légume que vous semez ou plantez, mettez un minimum de 20 cm. entre les lignes. Plus la plante vient haute, plus il faut espacer la ligne. Il doit y avoir un espace minimum de 5 cm. entre chaque plante dans la ligne pour qu'elle puisse prospérer. Pour les pommes de terre, nous mettons 65 cm. entre les lignes ; pour les haricots, nous mettons 80 cm. et chaque grain à 10 cm. l'un de l'autre. Il doit y avoir 70 cm. environ entre chaque plant de tomate. Les scorsonères se sèment en ligne. Il y a toujours beaucoup de graines qui manquent. On les sème bout à bout dans la ligne et on les recouvre peu.

En principe, les graines ne doivent pas être recouvertes d'une épaisseur de terre supérieure à leur grosseur. Cela veut dire, pour beaucoup d'entre elles, qu'elles doivent rester à la surface du sol.

Cette critique va plaire à ceux qui pensent que, plutôt que créer des jardins ménagers, il faut préparer la terre et la mettre en mains des agriculteurs et jardiniers qui sauront en tirer un meilleur parti.

Nous ne partageons pas cet avis, tant au point de vue moral que matériel.

Nous connaissons les arrangements pris par des agriculteurs avec des entreprises pour aménager certains terrains et les mettre en culture. Pour obtenir la rotation nécessaire à la culture rationnelle des terrains, le paysan devra mettre l'un de ses champs à lui à la disposition des entreprises. Choisira-t-il le meilleur ou le moins propice s'il n'a pas l'obligation de fournir un minimum ? Le paysan se plaint qu'il manque de main-d'œuvre et il se plaint en même temps de manquer de terrain. Qui tranchera le différend ? Les baux disent à peu près ceci : « L'entreprise paye les frais de drainage et autres aménagements du terrain à concurrence de X fr. Le paysan cultive pour le prix de X fr. et la récolte est à la disposition de l'entreprise. »

Or, dans un jardin familial, la première année sert d'expérience et la récolte n'est, malgré tout, pas inférieure à celle des grandes cultures. Elle sera probablement plus profitable parce que plus diverse. La seconde année, la rotation se fera automatiquement, si l'on peut dire, cha-

que groupe ayant envoyé l'un ou l'autre de ses cultivateurs prendre des instructions auprès des professionnels ou des personnes qualifiées mises à leur disposition pour cela.

La main-d'œuvre est assurée et l'effort apprécié à sa juste valeur.

Enfin, nous avons la conviction et en avons fait la

preuve, chacun désirant tirer le plus possible de son terrain, certaines planches donneront deux et même trois récoltes, ce qu'il est impossible d'obtenir sans une main-d'œuvre qualifiée dans les grandes exploitations. Le seul véritable inconvénient réside dans une dépense exagérée de semences. C'est là qu'il faudra veiller.

A. J.

## jardins ouvriers

A Genève, lors de la dernière guerre, les locataires de jardins ouvriers s'étaient groupés en deux fédérations — Rive droite et Rive gauche — pour défendre leurs intérêts. Le 30 mars 1922, ils formèrent une seule association : la **Fédération cantonale des jardins ouvriers**. Elle comptait à ce moment 7 groupes avec environ 900 membres.

Actuellement, cette organisation a pris un développement remarquable puisqu'elle compte maintenant **35 sections** — y compris trois groupes du Coin de terre — avec **2980 concessionnaires** cultivant environ **800,000 m<sup>2</sup>** dans le canton.

Déjà avant l'organisation du Plan Wahlen, en 1939, la superficie était de 710,000 m<sup>2</sup>. A fin 1942, elle sera d'environ 900,000 m<sup>2</sup>.

L'organisation : un comité pour chaque section, un Comité central et un président qui fonctionne comme secrétaire permanent. L'organe mensuel de la société est la

revue « Mon Petit Jardin », dont la publication est bilingue et répandue dans toute la Suisse.

Le Secrétariat de la fédération s'occupe de la vente à ses membres de semences, engrais, outils et produits pour le traitement des cultures. Il s'occupe également de la gestion de terrains affermés par contrainte en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 1940 sur l'extension des cultures et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 septembre 1941.

Il est superflu d'insister sur toute l'importance actuelle des cultures organisées par la Fédération des jardins ouvriers ; on peut dire qu'il s'agit directement d'un département de la défense nationale sur le plan économique.

Adresse du Secrétariat permanent : 12, rue Lissignol, Genève.

## jardins permanents

L'**Association genevoise du coin de terre**, issue de la Fédération des jardins ouvriers, travaille depuis dix ans à la « stabilisation » des jardins ouvriers, c'est-à-dire à leur existence définitive.

Très nombreux sont, en effet, les jardins disparus à la suite de la vente du terrain par le propriétaire et, depuis 1918, on a remarqué à ce sujet une régression considérable. Il est certain qu'un cultivateur citadin est découragé lorsque, du jour au lendemain, il est privé de la parcelle qu'il travaillait depuis de longues années. Beaucoup ne recommencent plus.

L'Association du coin de terre a créé des groupes mixtes, une partie des terrains étant des parcelles privées, vendues à des **membres propriétaires** qui peuvent construire, et une partie étant réservée définitivement, avec servitude vis-à-vis de l'Etat, pour des parcelles de jardins ouvriers louées à des **membres locataires**. Le prix de location varie entre 6 et 8 centimes le m<sup>2</sup>. **Ces parcelles ne peuvent être enlevées à leurs locataires** si ce n'est pour cause de non-paiement délibéré ou mauvaise conduite. Voici les surfaces approximatives de ces terrains :

	surface totale	dont jardins ouvriers en location
Groupe du Bouchet	29,000 m <sup>2</sup>	7,000 m <sup>2</sup>
Groupe de Bel-ESSERT	73,000 m <sup>2</sup>	30,000 m <sup>2</sup>
Groupe de la Gradelle	32,000 m <sup>2</sup>	10,000 m <sup>2</sup>
Groupe de Versoix	21,000 m <sup>2</sup>	7,000 m <sup>2</sup>
Groupe de Châtelaine	17,800 m <sup>2</sup>	15,500 m <sup>2</sup>
Total	172,800 m <sup>2</sup>	69,500 m <sup>2</sup>

A ces surfaces s'ajoute, pour le Groupe de Châtelaine, une superficie de 66,000 m<sup>2</sup> dont l'Etat a remis l'affermage par contrainte à l'association. De cette surface, 45,000 m<sup>2</sup> sont mis en culture cette année.

Nous informons nos lecteurs, à l'occasion de cette courte mention, que nous aurons le plaisir de publier cette année un numéro spécial pour montrer l'œuvre de l'Association du coin de terre pendant ses dix premières années d'activité.

Adresse du Secrétariat permanent : 33, chemin Vaucher, Châtelaine.